

**Rémunération / salaire**

**Stage CGT-FO – 11-15 septembre 2023**

Responsables du stage : Philippe LÉGÉ, Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST – Université Paris I) Alexia ZAREGRADSKY (CGT-FO)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi 11 sept. 2023 | Mardi12 sept. 2023 | Mercredi13 sept. 2023 | Jeudi14 sept. 2023 | Vendredi15 sept. 2023 |
| 09 h 00 | **Présentation de l’ISST,****de la session** &**tour de table**Philippe LÉGÉ (ISST)Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST)Alexia ZAREGRADSKY (CGT-FO)Approche socio-économique : une brève histoire du salariatPhilippe LÉGÉÉconomiste (ISST) | **La distinction salaire / rémunération**.Approche juridiqueNicole MAGGI-GERMAINJuriste (ISST) | **Négociations salariales et politiques d’entreprises**Noélie DELAHAIEÉconomiste (IRES) et professeure associée à l'ISSTO (Univ. Rennes 2) | **Lectures d’accords d’entreprise**Travaux de groupeset mise en communNicole MAGGI-GERMAIN, Alexia ZAREGRADSKY et Philippe LÉGÉ**La négociation obligatoire d’entreprise sur la rémunération**Nicole MAGGI-GERMAINJuriste (ISST) | **Restitution des synthèses****et échanges**Karen GOURNAY(CGT-FO – Secrétaire confédérale) |
| 12 h 30 |  |  |  |  |  |
| 14h17 h 30 | **Le partage de la valeur ajoutée et le « coût du travail ».**Approche économiquePhilippe LÉGÉÉconomiste (ISST)**17h00-17h30****Synthèse** | **Le salaire socialisé**Michaël ZEMMOUR Économiste (Université Lyon 2)**17h00-17h30****Synthèse** | **Lecture et analyse de la fiche de paie**Sylvie VERCLEYEN(Cabinet Legrand)**17h00-17h30****Synthèse** | **Techniques de négociations salariales**Pascal LAGRUE(CGT-FO)**17h00-17h30****Synthèse** | Bilan de la session**FIN 15 H** |

**PRÉSENTATION DE LA SESSION**

**PUBLIC :**

Stage à destination de militants d’entreprise amenés à négocier les salaires dans l’entreprise.

**OBJECTIFS :**

Permettre aux stagiaires de maîtriser la technique et les enjeux concernant les rémunérations afin de leur permettre de participer aux négociations salariales en ayant les connaissances théoriques et pratiques nécessaires.

La première partie de la semaine déclinera des approches et analyses plus théoriques de la question des salaires/rémunération appréhendée par différentes disciplines (sociologie, économie et droit) pour en comprendre les enjeux. À partir du milieu de la semaine, les approches développées seront pratiques. (lire un bulletin de paie et comprendre les comptes de l’entreprise ; entrer en négociation).

1 salaire en socio ; 2/ salaire éco

**THÉMATIQUES**

Les différentes présentations doivent permettre d’articuler dimensions théorique et pratique grâce à des interventions d’universitaires, chercheurs mais également de praticiens. La semaine permettra ainsi d’identifier et de clarifier un certain nombre d’évolutions récentes pour en comprendre les enjeux et permettre aux stagiaires de le traduire ensuite dans le cadre de leur mandat syndical.

Du point de vue pédagogique, chaque demi-journée donnera lieu à la préparation, par un petit groupe de stagiaires, d’une synthèse de l’intervention et de sa mise en perspective avec l’action syndicale (réalisation de deux diapos qui seront présentées vendredi matin et donneront lieu à des échanges).

*Lundi :*

* Matin : l’accueil des participants sera suivi d’une présentation de l’ISST et de la session puis d’un tour de table durant lequel les stagiaires se présenteront et formuleront leurs attentes au regard de la formation.

La deuxième partie de matinée sera consacrée à quelques éléments sur la constitution historique du salariat et sur ses récentes évolutions.

* Après-midi : cette session de formation visera à donner les bases conceptuelles permettant de comprendre la notion de valeur ajouté, la répartition de celle-ci entre salaires et profits, l’évolution des inégalités salariales et les controverses concernant les effets de la variation du « coût du travail » sur l’emploi.

*Mardi :*

* Matin : l’intervention portera sur la distinction établie par le droit entre le salaire et la rémunération afin d’en cerner les enjeux, en particulier au regard de la démultiplication des primes ou encore, au niveau européen, de l’introduction de la notion de « salaires minimaux adéquats » par la directive de 2022.
* Après-midi : l’intervention se concentrera sur la notion de salaire socialisé, qui prend la forme en France de cotisations sociales finançant les différentes prestations d'assurances sociales. Le financement de la protection sociale a évolué, notamment sous l’effet d’une politique massive d’exonération de cotisation employeur et de la fiscalisation des ressources de la protection sociale. Cette évolution, qui n'est pas limitée à la France, a modifié à la fois la logique et les effets distributifs du financement de la protection sociale. Cette politique crée dans les comptes publics une tension importante entre financement des services publics et financement des assurances sociales. En complément, depuis une quinzaine d'années, les rémunérations annexes au salaire ont été encouragées (prime Macron, épargne salariale, participation de l'employeur à la protection sociale d'entreprise). Or elles ne sont pas incluses dans le calcul des droits contributifs (retraite, chômage, indemnités journalières).

*Mercredi :*

* Matin : l’intervention abordera la question de la mise en perspective des négociations salariales au regard des différentes politiques d’entreprise. Partant du constat que le gouvernement a récemment encouragé l’activité conventionnelle de branche pour limiter les effets de l’inflation sur les salaires ainsi que la négociation interprofessionnelle sur le partage de la valeur, l’intervention se déroulera en 3 temps :
	+ Bref cadrage sur la structure des rémunérations pour montrer que l’individualisation et l’épargne salariale représentent une part importante.
	+ La question de l’utilisation de l’épargne salariale comme moyen d’augmenter les salaires.
	+ Le rôle de la branche.
* Après-midi : il s’agira de « décrypter » la fiche de paie pour aider à sa compréhension. Un lien sera également établi avec l’analyse des comptes de l’entreprise et des documents comptables pertinents à connaître.

*Jeudi : la journée sera consacrée à la question de la négociation collective d’entreprise*

* Matin : Des travaux de groupes réalisés sur quelques accords d’entreprise transmis par FO seront suivis, après la pause, d’une présentation du cadre juridique des négociations obligatoires sur les salaires, notamment au regard de la hiérarchie des normes (convention ou accord de branche et contrat de travail).
* Après-midi : un représentant de l’organisation syndicale abordera la question des techniques de négociation salariale du point de vue des orientations du syndicat : comment préparer une négociation ; entrer en négociation ; quelle « méthode » adopter suivant le contexte de la négociation….

*Vendredi :*

* Matin : les synthèses réalisées à la fin de chaque demi-journée feront l’objet d’une restitution et d’échanges entre les stagiaires.

FIN DE LA SESSION : 15 h